



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....40
 Pouvoirs.....02
 Excusés..... 01

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2021
--

CD/DF

**N° 2021-02-07 : BUDGET ANNEXE DU FOYER - RESIDENCE JEAN LEBAS
 - BUDGET PRIMITIF 2021**

Le jeudi 04 février 2021 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 22 janvier 2021.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	HAMZA Ali
BOUDJEMAI Kaïssa	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MONIER Annick	GUIMARAES Odette	LE BLEGUET Marie-Thérèse
MILOTI Donni	LEROUX Pierre-Olivier	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	FOURNIER Marine	BITATSI-TRACHET
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	JOLY Nathalie
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
AIDOUDI Salem	BERNARD Anne	HODE Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	PERRAULT Gérard
ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam	
CARCREFF Corinne	DELERUELLE Quentin	

Pouvoirs :

SEGABIOT Brigitte	à MARTIN Pierre-Yves
ROSSINI Christel	à HODE Laurence

Excusés :

BACH Raphaël

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. Clément CHASSAIN a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de M Mantel, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-12-02 en date du 17 décembre 2020 portant sur les orientations budgétaires 2021 ;

Vu la réunion de la 1^{ère} commission permanente en date du 28 janvier 2021 ;

Considérant la présentation du budget primitif annexe du foyer-résidence Jean Lebas au titre de l'exercice 2021, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 897.803,95 € dont 864.724,88 € pour la section d'exploitation et 33.079,07 € pour la section d'investissement ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Article unique : Adopte le budget primitif et les annexes du budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas pour l'exercice 2021, budget qui peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE DU FOYER-RESIDENCE JEAN LEBAS

BUDGET PRIMITIF 2021

<u>Section d'exploitation</u>		
Dépenses	Charges de la section d'exploitation	864 724,88 €
Chapitre 011	Dépenses afférentes à l'exploitation (GI)	131 400,00 €
Chapitre 012	Dépenses afférentes au personnel (GII)	553 280,00 €
Chapitre 016	Dépenses afférentes à la structure (GIII)	180 044,88 €
Ligne 002	Déficit d'exploitation reporté (N-1)	0,00 €
Recettes		
Produits de la section d'exploitation		864 724,88 €
Chapitre 017	Produits de la tarification (GI)	570 000,00 €
Chapitre 018	Autres produits relatifs à l'exploitation (GII)	294 724,88 €
Chapitre 019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €
Ligne 002	Excédent d'exploitation reporté N-1	0.00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Section d'investissement		
Dépenses	Emplois	
		33 079,07 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	11 609,02 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	21 470,05 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €
Chapitre 28	Amortissements des immobilisations	0,00 €
Ligne 001	Solde d'exécution reporté (N-1)	0,00 €
Recettes	Ressources	
		33 079,07 €
Chapitre 10	Apports - dotations - réserves	0,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	5 079,07 €
Chapitre 28	Amortissements des immobilisations	28 000,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté (N-1)	0,00 €

Annexe : Budget primitif exercice 2021 du budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas

Ainsi fait et délibéré en séance le 4 février 2021.



74
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan

Attichage Pe 12 FEV. 2021

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20210204-2021-02-07-DE
Date de télértransmission : 15/02/2021
Date de réception préfecture : 15/02/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.